



LE JOURNAL DU CYCLISTE URBAIN

N°105

Hiver 2009 - 0,76 €

Abonnement annuel : 3 € - Cotisation annuelle : 7 € - Dernier versement

SOMMAIRE

- p. 2 : Edito
- p. 3 & 4 : Brèves - Copenhague, des plombiers à vélo, LMSE, PDU...
- p. 5 : Actu - Un formulaire pour les observations des adhérents
- p. 6 & 7 : Actu - Réunion avec le Gd Toulouse et la police municipale
- p. 8 & 9 : Revue de presse
- p. 10 & 11 : Dossier - Mode d'emploi de la zone 30 des Chalets
- p. 12 : Actu - Une association vélo à Saint-Gaudens
- p. 13 : Actu - Le Gd Toulouse dit oui à la Coulée Verte de la Garonne
- p. 14 : Les Balades du Dimanche : planning du printemps 2010
- p. 15 : Balade n°59 : Montauban - Bruniquel sur la Véloroute
- p. 16 : Agenda



Joyeuses fêtes à tous les cyclistes !

Avec les journées courtes qui accompagnent ces fêtes de fin d'année, nous vous encourageons encore plus qu'habituellement à être bien visible sur votre vélo, en disposant d'un éclairage fonctionnel, et en portant un gilet et des pinces réfléchissantes. C'est ce message que nous sommes allés porter aux Toulousains le jeudi 17 décembre, en organisant une opération « Cyclistes Brillez ! » en partenariat avec la Police Municipale. Situés sur un axe passant du centre ville, les policiers ont arrêté les cyclistes non éclairés, et plutôt que de les verbaliser les ont orientés vers les membres de l'Association présents à leurs côtés qui leur ont offert gilet, éclairage et plaquette d'information pour les inciter à être visibles la nuit. Un partenariat fructueux !

Nous avons également rencontré la Police Municipale pour discuter d'un problème malheureusement récurrent, le respect des aménagements cyclables. Les chiffres sont éloquentes : seulement 6 PVs distribués par jour à Toulouse aux véhicules stationnés sur les bandes cyclables, une goutte d'eau ! Nous avons décidé de monter ensemble des opérations de plus grande envergure en 2010 pour tenter de faire changer cette pratique bien ancrée chez certains automobilistes, et nous organiserons notre rassemblement du mois de mars 2010 sur cette thématique.

En parallèle, nous souhaitons changer la mauvaise image qu'ont les cyclistes, qui sont de plus en plus vus comme ne respectant aucune règle. Nous vous encourageons donc à respecter le code de la route (d'autant qu'avec la généralisation en cours des double-sens cyclables, le code s'est assoupli), et surtout à respecter les autres usagers de la voirie (en particulier les plus vulnérables, comme les piétons).

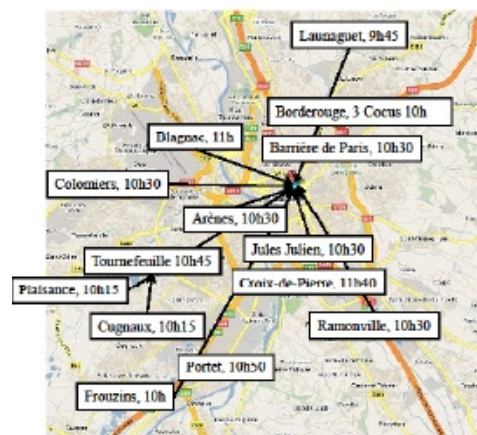
Pour continuer à faire progresser l'usage du vélo dans notre agglomération, nous lançons ce mois-ci un formulaire sur notre site web vous permettant de nous faire part des soucis que vous rencontrez au quotidien sur le réseau cyclable. Ces soucis peuvent parfois être facilement et rapidement résolus (du verre sur une piste cyclable, des problèmes d'entretien, etc...). Ce formulaire, qui sera transmis aux services techniques, devrait permettre d'améliorer nos conditions de circulation quotidienne. A vos souris !

Le début de l'année verra l'organisation de notre traditionnelle Assemblée Générale. Cette année, nous avons invité les candidats aux élections régionales de mars 2010. La région a un certain nombre de compétences transport qui nous concernent (notamment le train + vélo et les services en gare), et l'AG sera pour vous l'occasion de comparer les programmes des candidats dans ce domaine, et de leur poser les questions que vous souhaitez formuler. Venez nombreux !

Un mot sur le rassemblement de cet automne concernant la Voie du Canal de St-Martyr. Il semblerait que la mobilisation des associations, dont l'Association Vélo, ait payé, car la réalisation de la partie routière du projet pourrait être décalée. A confirmer, bien entendu...

Merci de votre soutien à la cause des cyclistes, vous êtes désormais plus de 350 à adhérer à l'Association Vélo !

Florian Jutisz Albouze, Président de l'Association Vélo



Le 12 décembre, tous à vélo pour le climat !

Une convergence vélo « Copenhague » vers la Place Jeanne d'Arc a eu lieu le samedi 12 décembre

Dans le cadre des négociations internationales pour le climat qui ont eu lieu du 7 au 18 décembre à Copenhague, l'Association Vélo Toulouse a organisé, en collaboration avec le Collectif Copenhague 31, plusieurs défilés cyclistes qui ont convergé vers la place Jeanne d'Arc à Toulouse le

samedi 12 décembre à 12h. Au moment d'écrire ces lignes, la convergence n'avait pas encore eu lieu mais s'avérait prometteuse avec 9 circuits (dont un à Auterive!) au départ de divers quartiers de Toulouse et de villes de la banlieue toulousaine.

Les cyclistes urbains en utilisant le vélo pour leurs déplacements en ville, agissent quotidiennement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Parce que l'urgence climatique est un enjeu d'actualité majeur et global, l'Association Vélo a invité tous les habitants de la région toulousaine à se joindre aux cyclistes de cette convergence et ainsi interpellier les dirigeants au niveau international pour qu'ils prennent à Copenhague des engagements forts et concrets dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Petit coup de pouce pour des plombiers... à vélo !

Depuis le 1er juillet, les Zeco Plombiers ont démarré une activité alternative de dépannage et petits travaux en plomberie dans le centre-ville Toulousain. Particularité : l'équipe de plombiers qualifiés utilise un mode de déplacement doux et bien adapté au centre-ville : le vélo !

« Le vélo nous permet de nous rendre rapidement chez vous pour réaliser les dépannages plomberie dont vous avez besoin. Nous privilégions des solutions techniques de qualité : durables, économes en eau et en énergie et peu coûteuses. D'autre part, afin de soulager ce qui reste de notre planète, nous pourrions aussi réaliser de petits travaux spécifiques capables de vous faire économiser de l'eau et de l'énergie dans votre logement. »

Tarifs et autres infos sur www.zecoplombiers.com ou au : 06 67 70 32 88

BRÈVES

LMSE sur le campus :

le point au 1^{er} octobre 2009 (réunion avec le Grand Toulouse et Tisséo)

- La piste bidirectionnelle projetée autour du rond-point Cambou est conservée.
- La contre allée à réaliser pour les logements en cours de construction en face de SUPABRO reste en suspens, dans l'attente de négociations avec les intéressés.
- Depuis le rond-point Cambou, jusqu'au Pont Giodarno Bruno, la piste cyclable bidirectionnelle sera positionnée au Nord, et le piétonnier au Sud.
- A partir du Pont Giodarno Bruno, et en direction de l'université, la circulation cyclable au Nord sera complétée par un piétonnier.
- L'accès au canal depuis le pont sera repris avec une pente de rampe moins raide.
- La circulation modes doux le long du boulevard périphérique (UPS) est conservée devant les bâtiments d'enseignement. Il peut être envisagé de laisser les cycles emprunter la voie pompiers. Pour ce faire, cette voie devra être traitée avec un revêtement cyclable.
- Pour la partie « décrochée » de la voie bus vers la station de métro Ramonville, la piste reste dans la continuité du tracé (coté CRS).
- Toutes les traversées modes doux seront traitées en plateaux.

Le vélo dans le PDU : extraits des propositions du Conseil de développement de la grande agglomération toulousaine

Rappel des objectifs du PDU révisé : « *Le développement des moyens de déplacements économes et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et de la marche à pied.* »

L'usage du vélo passerait ainsi de 5 % à 7 %, or la ville de Toulouse, signataire en mai 2009 de la Charte de Bruxelles, se donne comme objectif 15 % de déplacements vélo en 2020. **Cela revient donc à n'avoir aucune ambition pour les communes périphériques sur l'usage du vélo.** L'objectif de la ville de Toulouse est par contre fort louable quand on connaît les nombreux efforts qui devront être faits pour adapter la ville à la pratique du vélo.

Trois suggestions sont faites par le Conseil :

- » adopter un objectif d'accroissement significatif de l'usage du vélo s'appliquant au moins aux communes de la petite couronne (le Grand Toulouse est également signataire de la Charte de Bruxelles) ;
- » développer un réseau départemental et régional autour des pistes cyclables existantes dans l'agglomération : Canal du Midi, Canal Latéral et projet de vélo-route Garonne ;
- » renforcer le rôle de la Maison du Vélo : « vitrine », information, pédagogie.

Ces propositions ont été faites par le collectif PDU et l'Association Vélo, et donc adoptées par le Conseil de développement.

Jean-Claude Coustel

ACTU

Un formulaire pour les observations des adhérents

Quel cycliste n'a pas fustigé tel aménagement ou telle absence d'aménagement ? Alors que les équipements cyclables se multiplient et évoluent, il est important d'assurer une remontée des problèmes liés à leur utilisation... ou liés à leur inexistence. L'association Vélo a décidé d'organiser un recueil des observations des adhérents par l'intermédiaire d'un formulaire électronique sur son site internet.

Comment fonctionne-t-il ?

Ouvert aux adhérents, celui-ci permettra de remonter trois catégories de problèmes : les défauts d'entretien et les détériorations, les aménagements mal réalisés et les points noirs ou absence. Après une localisation précise, notamment calée sur les pôles du Grand Toulouse, vous serez invité à décrire précisément votre observation et à suggérer des propositions d'amélioration. Vous devrez également indiquer vos coordonnées mail et téléphonique, non transmises à des tiers, mais utilisées uniquement à des fins de demande éventuelle de précisions.

Que deviendront les informations ?

Par la suite, l'association compilera ces demandes, les hiérarchisera et les transmettra régulièrement aux collectivités compétentes et en particulier au Grand Toulouse. Ces informations serviront également de document de travail lors des réunions techniques régulières de l'association avec les collectivités. L'expertise des centaines d'adhérents peut en effet permettre de constituer une vue d'ensemble du réseau cyclable et de ses défauts.

Cela servira-t-il à quelque chose ?

Il convient de ne pas se méprendre. Un simple clic de souris ne suffira pas à tout résoudre ! L'Association n'a aucun pouvoir de décision, elle joue son rôle de porte-parole, auprès des collectivités locales, des 300 cyclistes urbains adhérents. Vos informations et le travail de centralisation et de remontée devront s'inscrire dans une démarche constructive et réaliste où chacun, élus, techniciens et bien entendu cyclistes, pourra y trouver un intérêt. Aux collectivités et à leurs services techniques de s'emparer des informations et mettre en place par la suite les actions correctives nécessaires et de programmer les futurs travaux. L'association restera vigilante quant aux suites données.

Retrouvez le formulaire à l'adresse suivante <http://toulousevelo.free.fr/spip.php?article478> (munissez-vous de votre carte de membre ou de l'étiquette du journal pour le code d'accès).

Compte-rendu :

Réunion Association Vélo / Grand Toulouse / Police Municipale du 4 décembre 2009

Discussion avec la Police Municipale

La première partie de la réunion a été consacrée à une discussion avec l'adjoint au directeur de la Police Municipale. Nous avons convenu de la mise en place conjointe d'une opération « cyclistes brillez » le jeudi 17 décembre. Le principe sera que la Police arrêtera les vélos non éclairés, leur expliquera qu'ils sont en infraction, mais plutôt que de les verbaliser, les orientera vers les personnes de l'association vélo qui équiperont gratuitement leur vélo, et leur distribueront gilet et pince réfléchissante.

Nous avons ensuite discuté du problème récurrent du stationnement des voitures sur les bandes cyclables. M. Sales nous a informé qu'en 2009, 1800 PVs ont été distribués à des voitures garées sur des bandes cyclables. Rapporté au nombre de jour, cela représente 6 PVs par jour, un chiffre bien insignifiant ! La PM est clairement en sous-effectif (50 agents ASVP) pour augmenter la répression, et de plus leur priorité est mise sur la répression du stationnement payant non acquitté. Une brigade passe malgré tout régulièrement sur des axes réputés très stationnés. Nous convenons de compléter cette liste par des suggestions de l'Association Vélo. Nous convenons d'autre part de mettre en place des opérations de « matraquage » d'axes particulièrement sensibles pendant un mois, afin de faire changer les mentalités. 12 axes seraient ainsi sélectionnés pour 2010, et seront définis en partenariat avec l'association.

Troisième point, le vol des vélos. Les vélos retrouvés abandonnés après un vol sont envoyés aux objets trouvés, 1 rue Delpech. Nous informons M. Sales de l'existence du Bicycode antivol, et lui proposons de faire circuler l'information auprès des différents acteurs impliqués dans le stockage de ces vélos, afin qu'ils contactent le propriétaire d'un vélo gravé retrouvé.

Organisation en pôles

Les services techniques du Grand Toulouse nous ont expliqué la nouvelle organisation en 8 pôles. Désormais, chaque pôle dispose de ses services d'études, coordonnés avec les services centraux pour la programmation, mais autonome pour la réalisation. Il convient donc désormais de contacter les pôles pour avoir des détails sur des projets cyclables, ce qui va compliquer les réunions de suivi, car il faut inviter les personnes des pôles responsables d'un projet précis pour avoir des informations sur celui-ci. En particulier, Toulouse est découpée en 7 pôles ! L'association « centrale » continuera donc de discuter des projets d'aménagements sur la commune de Toulouse et les projets majeurs touchant la périphérie, et les antennes contacteront directement les pôles pour discuter plus précisément des projets locaux.

Aménagements cyclables

L'association fait un retour sur les dernières bandes cyclables tracées : grande rue St Michel, fin d'Achille Viadieu, rue H. Serres, et fait part de sa déception car ces bandes sont stationnées à peine la peinture séchée. Nous proposons de mettre en place un équipement expérimental de bordure béton pour protéger la bande au début de la rue H. Serres. Les services techniques ont été peu enthousiastes à cette idée, mais enverront une proposition sur plan.

Aménagements cyclables de la Voie du Canal de St Martory : la situation est confuse, car les services du GT n'ont pas été saisis par le Conseil Général pour la réalisation des aménagements cyclables, alors que celui-ci nous assure que c'est le Grand Toulouse qui en sera chargé.

Contre-sens cyclables quartier des chalets : fin décembre tout devrait être en place pour tous les Chalets sauf deux rues : la rue de la Concorde et la rue Falguière ne seront pas aménagées avec contre-sens pour les vélos tant que le débouché de la rue de la Concorde sur le boulevard (angle Décathlon) n'aura pas été sécurisé. Pas d'engagement de date pour ces travaux de sécurisation.

Coulée verte de la Garonne : le Grand Toulouse a décidé de lancer une étude qui est programmée pour 2010 : faisabilité de la liaison piétons-cycles rive gauche entre le pont de la rocade (rue Eybard) et Blagnac, avec passerelle sur le Touch, en examinant à Blagnac si on continue en bord de Garonne (avec expropriations) ou si on renvoie par l'impasse du Touch. Les autres points demandés par les quatre associations (onze demandes principales) ne semblent pas avoir été lancés ni en étude ni en réalisation. La demande d'éclairage de la Digue rive droite (entre le pont des Catalans et le vieux pont de Blagnac) « a été transmise au service de l'éclairage », mais la réalisation est coûteuse et ne pourra se faire que par tranches. Le « plateau traversant » au bout du vieux pont de Blagnac (côté Toulouse) a été refusé par le Conseil Général car cela suppose une vitesse limitée à 30km/h alors que l'on est sur une RD à plus de 200m d'une entrée d'agglomération. Le projet semble donc bloqué.

Coulée verte du Touch : L'étude de la Coulée verte du Touch entre la route de Bayonne et la Garonne est terminée. L'enquête d'utilité publique nécessaire pour les expropriations (terrains à racheter à des privés, au Conseil Général, à la ville de Toulouse) sera lancée en 2010. Les travaux dureront ensuite trois ans. La première section pourrait être réalisée (travaux) en 2010.

Chemin de la Loge : Tout est prêt pour réaliser la bande cyclable à contre-sens chemin de la Loge (étude, budget voté), mais l'élu du secteur, Nicolas Tissot, a demandé la création d'un accès pour bus sur le chemin de la Loge, avec feux arrêtant la circulation automobile quand le bus remonte à contre-sens. Il semble que cela soit techniquement impossible, auquel cas, la bande cyclable à contre-sens pourra être tracée.

Passerelle de la Poudrerie : La passerelle en encorbellement accrochée à la passerelle de la Poudrerie avait été étudiée et jugée « techniquement réalisable » (projet de 900 000 euros). Cette passerelle est programmée en travaux pour 2010.

Circulation. L'Association vélo souhaite que le service de location automatique fonctionne 24h/24, comme à Paris ou à Lyon.

Pour des VêlôToulouse jour et nuit

CLIMAT Un Toulousain va rallier Copenhague 2 000 KM À VÉLO POUR SERVIR LA CAUSE ÉCOLO

BÉATRICE COLIN

Plus de 2 000 kilomètres séparent Toulouse de Copenhague. Décidé à être présent au sommet sur le climat qui se tiendra du 7 au 18 décembre dans la capitale danoise, Matthieu Monceaux s'apprête à les parcourir, à partir de ce midi, sur son vélo couché. La distance n'effraie pas ce militant écologiste. Entre 2002 et 2004, il avait déjà avaté 44 000 km à vélo lors d'un tour du monde.



Matthieu Monceaux arrivera à Copenhague pour le sommet sur le climat.

Éviter le tout voiture

Mais depuis, sa démarche a évolué. Il y a sept ans, il partait à la découverte de la planète et de ses populations. Aujourd'hui, il veut « montrer que ces populations veulent voir les politiques bouger ». Il s'agit donc au cœur de la grande manifestation du 12 décembre, pour, par exemple, inciter les États-Unis à proposer une réduction de ses rejets de CO₂ supérieure à 7 %. Cela passe, selon lui, par la diminution de l'utilisation de la voiture. « À Toulouse, ils essaient de bloquer son usage, mais lorsque je

regarde dans ma résidence, rien que pour aller au restaurant, les gens prennent leur auto. Il faudrait régler le problème des discontinuités cyclables et multiplier les zones à 30 km/h qui permettent de développer l'usage du vélo... Mais ce ne sont pas des mesures électoralement bénéfiques », soutient ce cycliste de 32 ans, trésorier des Amis de la Terre Midi-Pyrénées. ■

20 minutes – 9 novembre 2009

REVUE DE PRESSE

20 minutes – 16 septembre 2009

BÉATRICE COLIN

Après avoir longtemps appuyé sur l'accélérateur, les Toulousains adoptent de plus en plus la pratique du pédalage. Preuve de ce boom du vélo, une Maison dédiée à sa pratique est inaugurée ce soir, en ouverture de la Semaine de la mobilité. Une tendance qui n'a pas échappé aux politiques, dont une grande partie se pressera pour couper le ruban de cette nouvelle installation située en face de la gare Matabiau. « Il y a cinq ans, personne ne comprenait notre projet. Aujourd'hui, tout le monde réfléchit à la mobilité. Cet envol du vélo permet aux politiques d'appuyer sur la pédale », estime Alice Pavillet, animatrice à la Maison, qui propose des cours, un atelier de réparation ou encore une vélo station longue durée avec Tisséo.

Insuffler une « culture vélo »

Les 253 stations en libre-service Vêlô-Toulouse, dont la dernière vient d'être mise en service, ont participé à ce changement. « Aujourd'hui, nous avons 2 400 bicyclettes et nous comptabilisons environ 10 000 locations par jour », se



Le succès des VêlôToulouse de mande pour beaucoup une extension du service au-delà de 2 heures du matin.

Photo: DDM, archives, David Béron

Une population éméchée et irritée s'acharnant alors sur le matériel », poursuit Florian Justiz. Le refus de l'exploitant des Vêlô-Toulouse est d'autant plus incompréhensible qu'à Paris et Lyon, où Decaux opère également, le service est proposé en continu, jour comme nuit. L'horaire est par ailleurs pour le moins stratégique puisque dans ce créneau aucune alternative de transports en commun n'est proposée. Pour manifester son mécontentement, l'association a donc défilé hier en vélo dans les rues de Toulouse avant un arrêt symbolique devant le siège de la direction du groupe Decaux.

Sophie Sarrans

TRANSPORT La Semaine de la mobilité débute aujourd'hui avec l'inauguration de la Maison vélo LA PETITE REINE SE FRAIE UN CHEMIN EN VILLE



La Ville rose compte 2 400 vélos en libre-service répartis dans 253 stations.

■ VOLS

Le boom du vélo s'accompagne d'une hausse de plaintes pour vols 1012 sur les huit premiers mois de 2007 à 1 617 cette année sur la même période, dont 704 VêlôToulouse. Deux jeunes viennent d'ailleurs d'être condamnés à 8 000 € d'amende pour le vol de bicyclettes en libre-service. Pour endiguer ce fléau, l'association Vélo vient de se doter d'un appareil qui permettra de les graver puis de les référencer dans la base Fabicy. À la Maison du vélo, le service sera facturé de 5 à 8 €,

Mélie Patrick Trégo, directeur régional de JCDecaux, son gestionnaire. La Ville rose veut faire passer la part des déplacements à vélo de 4 % en 2004 à 15 % en 2020. « Le budget vélo est de 4 millions d'euros sur Toulouse et d'un million sur l'agglomération. Il faudrait une impulsion qui nous mette au niveau de Lyon et ses 90 millions d'euros sur cinq ans.

Il y a encore du chemin, nous sommes en train de le prendre », estime Philippe Goirand, conseiller municipal (Verts) aux pistes cyclables. Il vient de lancer deux études : l'une sur le développement des services autour de la petite reine, l'autre sur la mise en place d'une charte technique lors des aménagements de la voirie. Car ce qui fait défaut, selon l'as-

sociation Vélo, c'est bien une culture vélo au sein des services. « Certes, le budget a été multiplié par quatre depuis 2007, mais la bicyclette est toujours la dernière roue du chariot lors des aménagements. Nous demandons la fin des discontinuités cyclables. Or il s'en crée de nouvelles », déplore Florian Justiz, son président. ■



L'embouchure du Touch et les berges de Garonne, un secteur préservé de la rive gauche.

Coulées douces au bord de l'eau

Des habitants et des associations, dont Vélo Toulouse et le Collectif des Arènes Romaines, souhaitent l'aménagement progressif d'une « coulée verte » le long de la Garonne. Avec pour objectif de faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons en bordure du fleuve, jusqu'à Blagnac. Le tout en connexion avec la coulée verte du Touch.

LE PROJET de « voie douce » en bord de Garonne imaginé par les associations concerne plusieurs communes. Sur le tronçon toulousain, les associations proposent divers aménagements : outre l'amélioration des pistes existantes, elles souhaitent la réalisation d'une continuité cyclable sur la rive gauche entre le pont des Catalans et Ancely, soit 1,6 km de voie verte à créer. Leurs propositions font apparaître ainsi la nécessité de réaliser des passerelles sur le Touch au

niveau de son embouchure avec la Garonne, et sur cette dernière entre Cassatardit et Sept-Deniers, suggestions qui il conviendra d'évaluer en termes financiers.

OXYGÈNE ET SÉCURITÉ. À l'heure actuelle, de nombreux cyclistes empruntent quotidiennement l'avenue de Cassatardit, puis l'avenue des Arènes-romaines pour se rendre au travail, la zone représentant un important bassin d'emploi. Un itinéraire qui fait côtoyer autos, vélos et camions, avec les risques et dangers que cela comporte. Une voie verte continue de Toulouse à Blagnac en bord de Garonne permettrait en outre des accès en vélo à toutes les entreprises du secteur. Elle favoriserait également les ballades loisirs des Toulousains en bordure du fleuve, depuis le centre-ville jusqu'aux rives du Touch, dont la municipalité souhaite achever l'aménagement prochainement. ●

+ <http://toulousevelo.free.fr>

Transport. Deux services se disputent le marché de location de bicyclettes à Toulouse.

La Dépêche –
10 novembre 2009

Maison du Vélo - VélôToulouse : le match

Cherche location de vélo à Toulouse pour une demi-heure, une heure, quelques jours, voire plusieurs semaines. Mon premier, incontournable, s'appelle « VéloToulouse ». Ce service est né il y a pile deux ans, en novembre 2007, et sa spécialité, « c'est le vélo en libre-service », rappelle Patrick Tiegou, directeur JC Decaux concessionnaire pour la Ville de Toulouse. Ce service de location est d'une grande souplesse. On emprunte le vélo dans une vélostation, on le loue dans une autre. La location de courte durée est réglable avec une carte de crédit sur la borne (1€ la journée et 5€ la semaine). La demi-heure d'utilisation est gratuite, au-delà le tarif est progressif. « Ce service est idéal pour les courts trajets de moins d'une demi-heure. On fait en sorte que les gens regardent pas le vélo, c'est la rotation qui est intéressante » poursuit Patrick Tiegou. On compte désormais en moyenne 10000 locations par jour de Vélo Toulouse, avec 253 vélos stations disséminées aux quatre coins de la ville pour leur un vélocipède à tout moment. Avec 70000 utilisateurs en courte durée (abonnement pour un jour ou une semaine) et 13000 abonnés en longue durée (pour un mois ou un an), qui s'abonnent, moyennant caution, et utilisent une carte lecteur.

ABONNES TISSÉO

Mon deuxième s'appelle La Maison du Vélo, face à la gare Matabiau (12, bd Bonaparte). La Maison du vélo propose un nouveau service depuis l'été. « Du est complémentaire de VéloToulouse », indique Sylvain Roux, directeur de la Maison du Vélo, « nos locations sont ré-



Depuis cet été, la Maison du Vélo propose des vélos pliants pour se déplacer dans les transports en commun. Photo DOM, Stéphane Gami-Jéze

servées aux détenteurs de la carte Padel et d'un abonnement transports ». La Maison du vélo propose de la location moyenne et longue durée, soit 5€ la semaine, 10€ le mois ou 100€ l'année (avec caution). Ce service vélo est un prolongement des transports en commun pour les usagers qui prennent le TER, le Métro, le bus. La Maison du Vélo s'est dotée, grâce à son partenaire Tisséo, de 180 vélos d'éville tout équipés (lumière, panier...) et de 100 vélos pliants que l'on peut emporter avec soi dans les transports en commun. L'intérêt est que l'on peut garder ces vélos chez soi durant la durée de location et l'entretien est compris au moindre souci.

www.velo.toulouse.fr/et
www.maisonduvelo.com/

Testez-les à la Maison de la Mobilité à Labège

Aujourd'hui de 12 heures à 14 h 30, le vélo à assistance électrique (VAE) sera branché sur courant continu à la Maison de la Mobilité Tisséo de Labège. Un rassemblement gratuit, à vision écologique et économique, pour lequel quiconque aura l'opportunité de se joindre pour un programme d'information : présent ation débat et démonstration des atouts de cette bicyclette révolutionnaire. L'équipe de la Maison de la Mobilité sera en selle sur un tandem avec Tristan Tisséo et la Boutique Cyclable. Au programme de cette rencontre : la présentation des caractéristiques techniques pour mieux choisir son VAE (motorisations, batteries, partie cycle), des échanges et un débat sur l'opportunité de ce mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et des essais de différents modèles de VAE mis à disposition par la Boutique Cyclable. Deux sessions concernant le temps de présentation débat sont prévues à 12 h 15 et à 13 h 15. La participation est libre et gratuite et une boisson chaude sera proposée à tous à l'issue de la rencontre (à prévoir un casse-croûte si besoin).

contact.maisonmobilitélabège@tisseo.fr ou 05 61 75 80 80

Laurent Coureur

Mode d'emploi de la zone 30 et des doubles sens cyclables : tout le code de la route et rien que le code de la route !

Depuis la rentrée, les habitants du quartier des Chalets ont vu la création d'une zone 30 matérialisée par des panneaux et des ralentisseurs en entrée et en sortie du quartier. Dans toutes les rues apparaissent des pictogrammes symbolisant les doubles sens cyclables. Des panneaux informeront les usagers de la présence de ces double-sens dans chacune des rues concernées, c'est à dire toutes les rues du quartier. L'ensemble devrait être terminé pour le début de l'année si les délais annoncés sont tenus.

La ville de Toulouse a répondu à la demande des habitants en créant une zone 30 sur l'ensemble du quartier, première réalisation de cette ampleur sur la ville. Rappelons que lors de notre grande enquête de 2007, 86 % des foyers s'étaient montrés favorable à cette création, 61 % approuvant les double sens cyclables. Cette création n'est qu'un début, l'ensemble des quartiers de l'hypercentre devant suivre rapidement. Toulouse ne se singularise pas puisque d'après le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), plus de 70 % de la voirie en agglomération sur toute la France devrait à terme passer en zone 30. Nous avons tiré une bonne partie de ce qui suit de la fiche zone 30 élaborée par le CERTU et disponible sur www.certu.fr



Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

C'est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

La vitesse est limitée à 30 km/h dans l'ensemble des rues à l'intérieur du quartier sans exception. Cela ne peut qu'avoir des effets positifs en matière de sécurité. Un véhicule qui roule à 30 km/h a besoin de 13 m pour s'arrêter en urgence au lieu de 28 m à 50 km/h. En cas d'accident avec un piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100 % à 70 km/h, à 80% à 50 km/h et à environ 10% à 30 km/h. On peut aussi envisager les progrès réalisés en matière de pollution.

En ce qui concerne plus directement les Chalets, nous espérons que cette réduction de la vitesse devrait dissuader un certain nombre d'automobilistes d'emprunter les rues du quartier pour éviter les encombrements des grands axes de circulation, diminuant ainsi la circulation d'automobilistes souvent pressés et contrôlant peu leur vitesse.

La zone 30 favorise les déplacements des piétons. Les piétons n'ont pas de priorité particulière en zone 30 et ils ne sont pas autorisés à circuler sur toute la chaussée. Mais la règle est la priorité au piéton régulièrement engagé. La vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité tout le long de la rue en limitant le recours aux passages piétons. Les

piétons devraient aussi bénéficier de la disparition des cyclistes des trottoirs bénéficiant des doubles sens cyclables. Rappelons que les trottoirs sont strictement réservés aux piétons, seuls les enfants de moins de huit ans peuvent les emprunter à vélo.

Depuis le décret du 30 juillet 2006, l'article R.110-2 du Code de la Route prévoit que dans les zones 30, « toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ». Le décret prévoit un délai de 2 ans pour faire évoluer toutes les zones 30 déjà existantes. Les zones nouvellement créées doivent être conformes. Concrètement, le code de la route donne le droit aux cyclistes d'emprunter toutes les rues du quartier dans les 2 sens. Ce n'est pas une tolérance, c'est un droit.

Comment cela doit-il se passer ? En appliquant simplement le code de la route. Celui-ci prévoit que tous les usagers circulent à droite. Un cycliste empruntant une rue dans le sens réservé aux cyclistes doit donc rouler à droite comme l'automobiliste arrivant en face. La faible largeur des rues peut rendre le croisement difficile. Il va nécessiter un comportement responsable et intelligent de l'automobiliste et du cycliste. Cela peut nécessiter que l'un des deux s'arrête ou serre à droite. Le contresens n'est pas dangereux. En effet, le cycliste peut établir un contact visuel avec l'automobiliste et contrôle donc mieux la situation que lorsqu'ils roulent dans le même sens. Le conducteur de la voiture est assis du côté où s'effectue le croisement. Plus proche du cycliste que lors d'un dépassement, il évaluera plus facilement l'espace nécessaire.

En matière d'intersection, c'est toujours le code de la route qui s'applique. Soit l'intersection est équipée de feux tricolores ou de panneaux de signalisation et il faut les respecter. Soit il n'y a pas d'équipement particulier et c'est la priorité à droite qui s'applique. Bien sûr, il va falloir que tous les usagers intègrent les nouvelles règles de circulation et reprennent l'habitude de regarder à gauche et à droite avant de s'engager, mais le code de la route leur en faisait déjà l'obligation.

Lors du stationnement des véhicules, il est important de vérifier qu'un cycliste n'arrive pas en contresens avant de manœuvrer et d'ouvrir la portière aussi bien pour le chauffeur que pour le passager.

En résumé la prudence est de règle. Elle sera facilitée par la vitesse réduite. La zone 30 doit faciliter et sécuriser les déplacements des habitants du quartier et contribuer à développer un meilleur cadre de vie. Nous attendons que la ville de Toulouse mène une campagne d'information en direction des usagers de tous les modes de transport pour qu'ils ne soient pas surpris en rentrant dans notre quartier.

La création de la zone 30 des Chalets et de ses double sens cyclables est laborieuse. Elle s'étale sur plusieurs mois, créant une situation difficilement gérable : des cyclistes, se fiant aux pictogrammes peints sur les chaussées, empruntent les double-sens et font face à des automobilistes qui ne sont pas informés de l'existence de ces double-sens, les panneaux n'étant pas encore posés. L'arrêté municipal officialisant l'existence des double-sens ne sera pris que quand toute la signalisation sera terminée... L'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire !

A St-Go, en vélo, on dépassera les autos !

Vous l'aurez compris, une association pour la promotion du vélo est née en septembre 2009 à Saint-Gaudens. Cette petite ville de 10 500 âmes, sous préfecture de la Haute-Garonne, avait pris un retard important en matière de voies cyclables, totalement absentes des dernières rénovations de voiries.

Le Plan d'Urbanisme de la ville étant en cours d'élaboration et entraînant un important programme de rénovation de rues, il fallait à tout prix en profiter pour inverser la tendance. Le projet de ville, chantier important lié au PLU, prévoit un hyper-centre piétonnier... si le lobby des commerçants n'y fait pas obstacle. Mais il fait encore la part belle à la voiture, en créant de nouveaux stationnements. Par contre le mot cyclable en est totalement absent. L'été dernier, la réalisation d'une bande cyclable de 33 cm avec étranglements de chaussée sans by-pass et l'implantation de poteaux de feux tricolores au milieu d'une bande multifonctionnelle largement utilisée par les cyclistes ont clairement montré une méconnaissance des pratiques en matière d'équipements cyclables.



A l'époque du Grenelle de l'Environnement, de la conférence de Copenhague, une petite équipe convaincue de la nécessité de favoriser les changements de comportement de tous, notamment en favorisant les déplacements à vélo, a décidé de créer cette association VELO à ST-GO. Elle réclame un partage de l'espace qui donne aux cyclistes la part qui leur revient. Après 7 semaines de vie, l'association compte déjà 120 adhérents, ce qui montre une forte attente de la part des Saint-Gaudinois.

Saint-Gaudens a accueilli le Tour de France à plusieurs reprises. Elle compte de nombreux clubs de randonnée. De plus, elle est située à proximité de cols mythiques pour les cyclistes. Elle est associée à une marque de vélos de légende, SUINI. Mais le vélo est plus qu'un sport, c'est un transport ! Elle mérite donc bien un beau réseau cyclable, et les Saint-Gaudinois pourront profiter des nombreux bienfaits du vélo. Bonne route à VELO à ST-GO, la ligne d'arrivée est encore loin !

Dominique Bosvieux, Président
dominique.bosvieux@cegetel.net

<http://stgovelo.over-blog.fr>

Coulée verte de la Garonne : le Grand Toulouse dit OUI

Quatre associations (Association Vélo, Collectif des Arènes Romaines, BSDD - Blagnac et ABAVE - Blagnac) ont demandé la création d'une Coulée verte de la Garonne entre Toulouse et Blagnac (cf. numéro précédent).

180 cyclistes pour la Journée des Voies Vertes

Ce collectif d'associations organisait le dimanche 27 septembre 2009 une balade de Toulouse à Blagnac qui a réuni 180 cyclistes pour découvrir et demander la Coulée verte. Des élus de Toulouse et de Blagnac ont été présents sur le parcours. Cette journée a permis de poser publiquement, et avec force, la demande des habitants des quartiers et des cyclistes de Toulouse et de Blagnac.



Rencontre avec les élus les 16 et 28 septembre

Les associations ont été reçues le 16 septembre par Pierre Lacaze, conseiller municipal de Toulouse délégué au quartier Ancely, et le 28 septembre par les élus de la Mairie de Toulouse et du Grand Toulouse : Régis Godec, maire-adjoint de Toulouse, délégué au secteur ouest, et Philippe Goirand, Conseiller municipal de Toulouse, délégué aux pistes cyclables. Les élus se sont déclarés favorables à ce projet de Coulée verte.

Décision : le Grand Toulouse lance la réalisation de la Coulée verte dès 2010 !

Par un mail daté du 20 octobre 2009, le Grand Toulouse, à qui le compte-rendu de réunion avait été transmis, a répondu à l'Association Vélo :

« Suite à notre réunion sur les aménagements en bord de Garonne, je vous confirme que tout ce qui borde la Garonne sera a minima étudié en 2010, ou réalisé. Bien cordialement.

Philippe Goirand

Conseiller municipal délégué aux pistes cyclables. »

Les élus du Grand Toulouse annoncent que dès 2010 l'étude et la réalisation de la Coulée verte seront engagées, pour tout ce qui concerne les rives de la Garonne, avec priorité à la continuité cyclable rive gauche entre la rocade et Blagnac (pour la passerelle sur la Garonne la décision n'est pas prise). Le journal de la Mairie *A Toulouse* a publié un article sur le projet de « Coulée verte de la Garonne », proposé par les habitants et les associations.

Tous attendons les premières réalisations. Une réunion avec le Grand Toulouse pour faire le point est décidée pour juin 2010...

BALADES DU DIMANCHE

Planning du printemps 2010

Quelques uns d'entre vous ont pu participer aux expéditions de l'automne 2009 : musée Ingres à Montauban, 50 km autour de Muret, la voie verte Labouiche - La bastide-de-Sérou... Nous espérons vous retrouver plus nombreux encore cette année 2010 à partager ces journées pleines de sensations et de plaisirs cyclistes ! Malgré l'impossibilité dans laquelle se trouve Mathieu de nous concocter des balades sur son 2 roues, nous allons essayer quelques uns d'entre nous de vous offrir l'occasion de se retrouver pour de nouveaux dimanches à faire tourner nos pignons.

Dès à présent, pour le printemps 2010, vous pouvez noter :

- » **Dimanche 7 mars** : Train jusqu'à Saverdun, retour sur Toulouse par les coteaux du Lauragais et le canal du Midi. 55 km un peu physiques sur les 15 km parcourus dans les coteaux du Lauragais mais agréables avec de jolis points de vue. C'est Jean-Pierre qui sera notre éclaircur.
- » **Lundi 5 avril** : une fois n'est pas coutume, on sort le lundi de Pâques pour rejoindre en train St-Sulpice et casser les œufs pour l'omelette de Bessières. Retour sur Toulouse par la forêt de Buzet. *Paulhac, Bazus, St-loup Cammas, Launaguet - 45 km*

Environ un mois avant le rendez-vous, la description du circuit et les modalités d'inscription sont annoncées sur le site <http://toulousevelo.free.fr/> - rubrique *Plus sur le Vélo - Balades du Dimanche*. Si vous n'avez pas internet, n'hésitez pas à écrire à l'Association Vélo - 5 avenue Colignon 31200 Toulouse - ou à téléphoner aux heures des permanences (voir dernière page du journal) pour donner vos coordonnées et ainsi être mis au courant des programmations futures.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Mathieu et de bonnes fêtes de fin d'années à tous !

Le groupe Balades du Dimanche



BALADE A VELO n°59

Montauban - Bruniquel sur la Véloroute

Distance (A/R) : 72 km

Durée (A/R) : journée

Intérêt : Montricoux et Bruniquel

Difficultés : aucune

La Véloroute de la Vallée de l'Aveyron a été créée en 2008 entre Montauban et St-Martin-Laguépie, sur 85 km. Cet itinéraire jalonné dans une vallée magnifique comporte une partie centrale, entre Bruniquel et Saint-Antonin-Noble-Val, avec de fortes pentes, ainsi que 9km dangereux sur la D115, route linéaire et dangereuse. Ce tronçon central n'est conseillé qu'aux cyclistes sportifs.



Nous décrivons ici une balade limitée à la première partie, entre Montauban et Bruniquel (36 km), car c'est un itinéraire plat sur des routes tranquilles, pour tout public. Il relie Montauban à deux cités perchées dans la vallée de l'Aveyron : Montricoux et Bruniquel.

La Véloroute commence à Montauban à l'extrémité de la Coulée Verte (3 km depuis le marché gare), à l'Avenue de Léojac, en face de la Plaine de Jeux du Ramierou. Des panneaux « Véloroute » posés aux principales intersections jalonnent le parcours. On quitte Montauban par l'av. de Léojac, et le chemin du Camp d'aviation et l'on passe sous la rocade. À partir de là, le parcours est champêtre, sur des petits chemins, au milieu des prairies et champs de maïs, tournesol et sorgho. L'ombre est rare. Soyez prudents car la circulation automobile est importante sur certains tronçons.

Après 17 km de routes plates, on arrive à Hègrepelisse (tous commerces), et 2 km après à Bioule, joli village au bord de l'eau, avec une halte possible au bord du Tarn (tables, toilettes).

Ensuite, on suit de très petits chemins qui vont longer la rivière, au milieu des maïs irrigués, jusqu'à Montricoux (à 29 km de Montauban), joli bourg au bord de l'Aveyron (maisons anciennes- marché le vendredi). Une halte est possible devant le Château (tables, toilettes), et une visite s'impose Musée Marcel Lenoir, peintre impressionniste (tél. : 05 63 67 27 67). Après la poste, à la Croix, on prend à droite une jolie route qui surplombe la vallée, puis descend au bord de l'Aveyron et arrive au pied de Bruniquel, beau village perché où l'on peut monter (prudence sur la D115 !).

Les cyclistes sportifs peuvent continuer jusqu'à St-Antonin-Noble-Val (+23 km) ou jusqu'à St-Martin-Laguépie (+25 km depuis St-Antonin) avec retour possible en train à Toulouse.

Julien Savary

Voir la description de la Véloroute sur le site de l'AF3V www.af3v.org



5 avenue Collignon - 31 200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
toulouse@fubicy.org
Tél / Fax : 05 34 30 94 18

Permanence :
le mercredi de 17h30 à 19h30

Fédération du cyclisme urbain : FUBicy
4 rue Brûlée - 67 000 Strasbourg
www.fubicy.org
velocite@fubicy.org
Tél : 03 88 75 71 90 - Fax : 03 88 22 56 07

Organisation Bus Cyclistes :
www.buscyclistes.org

Responsable du journal :
Antoine Gaillard
Directeur de publication :
Florian Jutisz Albouze

A vos agendas !

RÉUNIONS (ouvertes à toutes et à tous !)

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu le dernier mercredi de chaque mois (en général), à 20h15 à la Maison du Vélo. Les prochaines dates de réunion sont ainsi les suivantes : 20 janvier, 3 mars (décalé pour cause de vacances de février), 24 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin. (Il est prudent de vérifier sur notre site internet que ces dates n'ont pas été modifiées depuis la parution du journal.)

BALADES NOCTURNES

C'est la pause hivernale pour les Balades Nocturnes ! Rendez-vous le vendredi 26 mars pour la reprise...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle de l'Association Vélo

Le samedi 6 février 2010 à la Maison du Vélo, 12 boulevard Bonrepos à Toulouse, à partir de 16h

L'assemblée générale ordinaire de votre association sera, cette année, placée sous le signe des élections régionales, puisque nous invitons l'ensemble des listes candidates à ce scrutin à venir présenter la partie de leur programme portant sur le vélo, et à répondre à vos questions.

Voir l'invitation jointe à ce numéro pour plus de précisions.